

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014 D-2014/507

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Excusés:

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

Convention annuelle 2014 entre la Ville de Bordeaux et l'Association Cap Sciences. Autorisation. Signature

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et Cap Sciences développent un partenariat qui vise à inscrire Bordeaux comme territoire d'excellence en matière de médiation de la culture et du savoir, de diffusion de l'esprit d'innovation et de création d'entreprises. Cap Sciences anime un écosystème local de compétences complémentaires technologiques et créatives au service de la transmission des connaissances et, propose désormais ses services dans le champ de l'accompagnement des projets innovants.

Aussi, le partenariat que la Ville de Bordeaux souhaite conforter consiste à valoriser les dispositifs de médiation et de travail collaboratif en cours de mise en place à Cap Sciences suite notamment aux travaux initiés dans le cadre des « Imaginaires du Savoir ». Il s'agit de capter, d'accompagner, et de fixer sur le territoire, des projets d'entreprises innovants en leur ouvrant les équipements présents dans son établissement (Living lab , Fab Lab, Studio multimédia) et en leur apportant le soutien de ses équipes en matière de créativité, de communication transmédia et de prototypage de biens ou de services.

Cette action porte le nom de « résidences de l'Innovation ». Au cours du troisième trimestre 2014, un appel à candidature sera lancé par Cap Sciences notamment auprès des entreprises hébergées dans les pépinières de la Ville de Bordeaux. Les deux pépins sélectionnés se verront offrir un accompagnement pendant deux mois pour une phase expérimentale qui permettra à l'issue de la mise en résidence, d'établir un bilan, d'affiner un programme d'accompagnement et des protocoles de suivi. Ce dispositif a vocation à être reconduit l'année suivante avec un appel à candidature lancé à plus grande échelle.

La participation demandée pour 2014 à la Ville de Bordeaux est de 20 000 euros. Cette subvention s'ajoute aux 50 000 € que la Ville de Bordeaux octroie pour le volet culturel.

Le budget prévisionnel global de Cap Sciences en 2014 s'élève à 3 219 000 €

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention annuelle 2014,
- verser la subvention de 20 000 € inscrite au BP 2014 dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 sous fonction 90 nature 6574).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non Participation au Vote de Mr Fabien ROBERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Virginie CALMELS

CONVENTION DE PARTENARIAT 2014

VILLE DE BORDEAUX

>>> 444

Association CAP SCIENCES Programme « Les résidences de l'innovation »

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du, et reçue à la Préfecture le

Et l'Association CAP SCIENCES, représentée par son Président, Monsieur Daniel CHARBONNEL.

Exposé

La Ville de Bordeaux fonde sa politique de développement économique sur la diffusion de l'esprit entrepreneurial, l'accompagnement à la création d'entreprises et l'aide au développement. Cette action prend diverses formes en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire de façon à optimiser les ressources, croiser les compétences, favoriser les collaborations l'innovation et la créativité.

Considérant

Que l'association CAP SCIENCES - Centre de culture scientifique technique et industrielle Bordeaux Aquitaine, domiciliée Hangar 20, quai de Bacalan Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés, modifiés le 13 février 2014 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 9 décembre 1994 et de la déclaration de modification le 17 mars 2014, a pour objet la diffusion, l'information et le soutien à la culture scientifique et technique dans la région Aquitaine et hors région, présentant un intérêt communal propre.

et que l'association CAP SCIENCES,

- acteur reconnu de l'économie créative,
- animateur d'une plate-forme dans le domaine de la culture des sciences et des techniques
- centre de compétences et de diffusion des savoir-faire liés aux nouvelles approches de diffusion des connaissances, intégrant l'économie numérique,

a organisé, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, depuis 2011 trois éditions des « imaginaires du savoir », rencontres professionnelles dédiées à l'émergence de projets dans le champs de l'économie créative et a initié en 2013 un programme de diffusion de la culture entrepreneuriale auprès des publics jeunes aux côtés de la Ville,

Il a été convenu :

Article 1 - Activités et projets de l'association

Lancement des premières "résidences de l'innovation".

Cap Sciences s'engage à organiser les résidences de l'innovation qui visent à capter, accompagner, et fixer sur le territoire des projets d'entreprises innovants en leur ouvrant les équipements présents dans son établissement (Living lab , Fab Lab, Studio) et en leur apportant le soutien de ses équipes en matière de créativité, de communication transmédia et de prototypage.

Cette action se déclinera de la façon suivante pour cette première édition expérimentale :

- Elaboration d'un pré-programme d'accompagnement
- Lancement d'un appel à candidature auprès des entreprises hébergées dans les pépinières de la Ville de Bordeaux
- Sélection de deux pépins en collaboration avec les équipes des pépinières et de la Ville de Bordeaux
- Mise en résidence des deux pépins sur les deux derniers mois de 2014 par l'équipe de Cap Sciences. Il s'agit d'une première édition expérimentale qui permettra d'affiner le concept et la pertinence du programme d'accompagnement. En 2015, sur la base de cette expérience, un appel à candidature sera lancé à grande échelle avec une offre clairement définie et des objectifs à atteindre.

Cette action s'inscrit dans la continuité des « imaginaires du savoir » dont la dernière édition concernait la création de FabLabs, un des outils mis en œuvre dans « les résidences de l'innovation ».

Article 2 - Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de CAP SCIENCES, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention de 20 000 € (Vingt mille Euros) pour l'année 2014.

Article 3 - Conditions d'utilisation de l'aide

L'association CAP SCIENCES s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2014

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation de l'action s'élève à 21 000 € et la subvention municipale à 20 000 €.

Article 4 - Versement de la subvention

Pour 2014 la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 20 000 €.

La Ville de Bordeaux s'acquittera de sa contribution financière après signature de la présente convention.

Le versement sera effectué au compte de l'association dont les références bancaires sont stipulées ci-dessous :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Domiciliation : Crédit Coopératif Mériadeck Titulaire du compte : CAP SCIENCES

Adresse: Hangar 20 - Quai de Bacalan 33000 BORDEAUX

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
42559	00041	21024782706	15

Article 5 - Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration.
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 6 - Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 - Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 - Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ⇒ une copie certifiée de son budget,
- ⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- ⇒ tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association CAP SCIENCES, Hangar 20, quai de Bacalan à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux, Pour l'association CAP SCIENCES

Alain JUPPE Daniel CHARBONNEL Maire de Bordeaux Président